



SUD Rail Paris Saint-Lazare
147 rue Cardinet 75017 PARIS
Tél. : 01.44.85.01.84 Fax : 01.44.85.31.09
Email : pslasud@voila.fr



Communiqué de presse

Service minimum imposé par la direction !

Grève sur St-Lazare : la direction accentue la pression sur les usagers et renvoie les conducteurs chez eux !

Depuis des mois, les Agents de Conduite de la Gare St-Lazare tentent d'obtenir la comptabilisation dans leurs journées de travail, des temps de parcours vers le foyer roulant où ils prennent leur repos hors domicile.

Alors que les roulants dormaient dans un foyer situé dans la gare St LAZARE, la direction décide de transférer ce lieu de couchages sur la gare du NORD (MAGENTA)

Les agents de conduite de la région de Paris St LAZARE demandent que le trajet, de Paris St-LAZARE vers Paris NORD, soit couvert en temps de service pour garantir, notamment, leur prise en charge en cas d'accident ou d'agression (phénomène malheureusement fréquent sur la région). Cette prise en compte pourrait paraître une évidence, les agents dorment dans ces foyers, loin de leurs familles, pour les besoins du service dans le cadre de la continuité du service public.

Mais la direction en a décidé autrement. Elle considère ces temps comme des « temps parasites ». Toutes les démarches, conciliations, négociations, demandes de concertations, ont été tentées. Les Organisations Syndicales, ont joué le jeu et épuisé toutes les possibilités retenues par l'accord sur le « dialogue social ». Toutes ont échoué.

Les agents de conduite de Paris St-Lazare, soutenus par l'ensemble de leurs organisations syndicales, ont décidé de peser sur la décision de la direction en utilisant le moyen le moins pénalisant pour les usagers :

Chaque agent fait 59 minutes de grève à sa prise de service, puis assure la conduite de tous les autres trains programmés pour sa journée de travail.

Après 5 jours de grève, scandale !

La direction décide de la mise en place du niveau de service minimum le plus réduit pour le week-end du 31 mai et 01 juin. Elle reconduit ce service les 07 juin et 08 juin suivant. La direction fait ainsi le choix de pénaliser une nouvelle fois au maximum les usagers, alors que le choix des agents était de les pénaliser au minimum.

Depuis le 10 juin, la direction, profite d'une grève nationale, qui n'a pas été reconduite au-delà du 10 juin sur la région de Paris St-LAZARE, pour maintenir un service minimum.

Dans le même temps, elle impose aux conducteurs, qui ont déclaré leur intention de faire 59 minutes de grève (comme l'impose le décret sur le service minimum), de rester chez eux.

Ainsi, la direction SNCF, préfère payer des agents à domicile, plutôt que d'assurer des trains.
Ce choix, de volontairement pénaliser les usagers, les agents ne l'avaient pas fait en choisissant ce type de grève (59 minutes).
La direction détourne ainsi l'esprit de la loi sur le service minimum, qui était de prévoir un plan de transport, et ainsi améliorer le service en cas de grève. La direction choisi de cibler les agents grévistes et ainsi mettre en place une partie d'échec, dont les usagers seraient les pions, basée sur l'impopularité.